



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Laurence Louvel / Catherine
Le Davay
Poste: 80.43 / 73.52

2011-CG-2-3192

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
TRAVAUX DE RÉHABILITATION AU COLLÈGE LOUIS LUMIÈRE À MARLY LE ROI**

Politique sectorielle : **enseignement**
Secteur d'intervention : **enseignement du 2nd degré**
Programme : **Plan Pluriannuel Collèges
(2009-2016)**

	2007P013E01 (APD)	
	AP	CP2011
Montant actualisé :	560 000 000	17 631 500
Montant affecté :	95 687 209	10 312 726
Reste à affecter :	464 312 191	7 318 774
Montant réservé pour ce rapport :	5 475 000	20 000

La réalisation de l'opération de réhabilitation partielle du collège Louis Lumière à Marly le Roi est inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2010-2016 dans les collèges adopté par le Conseil Général le 18 décembre 2008.

Un travail important a été réalisé pour, d'une part, revoir dans le détail les besoins du collège en fonction des priorités exposées ci-après :

- respect de la réglementation, notamment, liée à l'accessibilité tout type de handicap,
- traitement des désordres les plus lourds sur les bâtiments existants,

et d'autre part, ajuster les coûts à la programmation optimisée de l'opération.

Les pistes d'économies proposées par rapport au PPI ont porté sur :

- le remplacement des ouvrants au lieu de l'intégralité de la façade,
- le phasage des travaux.

Le coût de l'opération, objet du présent rapport, s'élève à 5 475 000 € TTC et a pour objectif de satisfaire aux priorités suivantes :

- le traitement, de façon définitive, de l'inconfort thermique,
- la reprise des couvertures y compris la création d'accès sécurisés,
- la reprise des désordres structurels selon diagnostic,
- la réalisation de l'accessibilité tout type de handicap (y compris la mise aux normes de l'ascenseur et la restructuration des sanitaires élèves).

Les travaux devront se faire en site occupé avec la mise en place de bâtiments provisoires pour l'accueil des élèves durant les travaux.

Il est prévu un phasage de l'opération sur 16 mois, période de préparation comprise (2 mois), avec un démarrage des travaux au printemps 2013 et leur achèvement à l'été 2014.

Si ces propositions recueillent votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

OPERATION NOUVELLE

Opération :	2007P013O064T04
	MARLY LE ROI
	Collège Louis Lumière
	Travaux de réhabilitation

1. Enveloppe financière €.TTC

Montant des travaux	4 308 000
Date de valeur	Novembre 2010
Maîtrise d'œuvre	514 100
Services au maître d'ouvrage	83 400
Divers et aléas	215 400
Révision	354 100
Total opération :	<u>5 475 000</u>

Calendrier

Notification maîtrise d'oeuvre	Décembre 2011
Avant-Projet Définitif	Mai 2012
Notification travaux	Décembre 2012
Livraison	Septembre 2014

Echéancier financier

2011	20 000 €
2012	60 000 €
2013	2 100 000 €
2014	2 300 000 €
2015	995 000 €

2. Justification de l'opération

Le collège a été construit en 1992 et nécessite une réhabilitation partielle pour répondre aux exigences réglementaires et sécuritaires ainsi qu'à d'autres désordres constatés.

L'opération doit permettre de remédier aux problématiques recensées :

- non conformités d'ordre réglementaire (accessibilité handicapés, ascenseur)
- désordres techniques ponctuels (couverture, structure)
- inconfort thermique : la ventilation double flux du collège est inefficace depuis l'ouverture de l'établissement. En été, des phénomènes de surchauffe dans certaines classes exposées Sud-Sud/Est, dans le Centre de Documentation et d'Information (CDI) et sa circulation ont été observés au moment de températures extérieures élevées. En hiver, les utilisateurs se plaignent de sensation de paroi froide dans les salles d'enseignement et dans les circulations et de faible température dans le CDI (12°C).

Dans le cadre de la politique environnementale du Département, les travaux doivent permettre une amélioration des performances énergétiques du site, en limitant les consommations d'énergies :

- Mise en place de comptage et sous-comptage des fluides et report des données (gaz, eau, électricité, détection de fuite, report d'alarmes),
- Installation d'équipements performants possédant les caractéristiques suivantes : hydro-économiques, fonctionnement sur horloge, détection de présence.

La gestion du chantier à faibles nuisances fait également partie du programme.

3. Consistance de l'opération

Travaux bâtiment externat :

Gros œuvre :

Reprise des désordres structurels.

Clos et couvert :

- Reprise des désordres des couvertures avec création d'accès sécurisé en toiture pour l'entretien.

Travaux intérieurs :

- Mise aux normes tout type de handicap y compris sur l'ascenseur et la restructuration des sanitaires élèves,
- Rehausse des garde-corps,

Corps d'état techniques :

- Traitement global et définitif de l'inconfort thermique du bâtiment en été comme en hiver.
- Amélioration des performances énergétiques.
- Remplacement de la totalité du câblage informatique et téléphonique restant d'origine.
- Remplacement de la centrale d'alarme incendie avec tous ses équipements intrusion et technique qui sont d'origine.

Travaux bâtiment logements :

- Démoussage de la toiture et révision des tuiles faitières.
- Remplacement des chaudières.

Travaux espaces extérieurs et bâtiment préfabriqué existant :

- Mise aux normes accessibilité.
- Travaux de maintenance des réseaux eaux pluviales.
- Reprise des zones d'affaissement des voiries.
- Révision des portails d'accès.
- Changement du portail de la demi-pension avec si possible motorisation.
- Amélioration de l'éclairage extérieur.
- Mise en place d'une signalétique à l'entrée du bâtiment.

La location de bâtiments provisoires permettra d'accueillir les élèves pendant la durée des travaux.